



**SYNDICAT UFCV CGT
de Lille**

37, rue de Tournai
59800 LILLE
Tél. 03 28 55 76 33
SNCF 221633

**Casse des régimes spéciaux de retraite :
une nouvelle déclaration de guerre de Sarkozy /Fillon
contre TOUTES les retraites**

La Droite et le MEDEF veulent en finir avec les régimes spéciaux de retraites. Abandonnée en 1995 par Alain Juppé, volontairement oubliée en 1993 par Edouard Balladur puis en 2003 par François Fillon, la réforme des régimes spéciaux de retraite est de nouveau au programme du gouvernement.

La nouvelle attaque contre les retraites ne vise pas seulement certaines catégories de travailleurs qui ont conquis et conservé des avantages mérités en matière de retraite : ces avantages sont d'ailleurs payés de cotisations plus lourdes, de souffrances et de tâches bien particulières, historiquement fondées et toujours justifiées. Ils ne doivent pas être supprimés, ils doivent être étendus progressivement à d'autres catégories pour lesquelles ils sont nécessaires en raison de travaux pénibles physiquement et mentalement.

Ce qu'annonce le gouvernement, c'est la régression de ces avantages (qui coûtent epsilon dans l'ensemble des régimes de retraite) pour mieux faire régresser à nouveau tous les autres droits à la retraite : porter à 41 ou 42 annuités le calcul des retraites, porter à 61 et 62 ans, et davantage l'âge du droit à la retraite.

Ce n'est donc pas un combat de corporation, mais un combat de tous les salariés, ce ne sont pas des "régimes spéciaux" ou privilégiés, mais des régimes normaux, qui devraient être repris, adaptés, dans le bâtiment, dans le transport, dans l'agriculture, dans la restauration, dans les travaux de nuit et à la chaîne, partout où l'usure fragilise les salariés face à leurs droits à retraite.

Le MEDEF et la Droite au pouvoir justifient cet alignement par deux arguments : le financement des retraites et l'« équité ». Aucun de ces arguments ne résiste pourtant à un examen un peu attentif.

Voyons cela



Une goutte d'eau dans le financement global des retraites

Les retraites des régimes spéciaux auraient tout d'un « trésor caché ». Un « trésor » qui permettrait de résoudre une bonne partie du financement de l'ensemble des retraites par répartition.

Ce « trésor » n'est qu'un mythe. Aujourd'hui, les retraités des régimes spéciaux ne représentent que 4,2 % du total des retraités. En 2025, ils ne représenteront plus que 1,6 % du même total. La diminution du nombre des retraités des régimes spéciaux n'est pas difficile à comprendre : depuis plus de vingt ans, elles n'embauchent plus qu'au compte-gouttes. Il est donc normal que dans 20 ans le nombre de retraités de ces régimes ait considérablement diminué.

Affirmer que c'est en réduisant le montant de leur retraite que l'on pourrait trouver le début d'un début de solution au problème du financement des retraites par répartition relève donc de la supercherie. Les retraites des régimes spéciaux ne représentent et surtout ne représenteront qu'une goutte d'eau dans l'océan des retraites.



Une « équité » à géométrie variable

Curieusement, le tir de barrages contre les régimes spéciaux de retraites ne vise que les salariés. Pourtant, au nom de l'« équité » si chère à Fillon, il existerait d'autres cibles.

Les « retraites chapeaux », tout d'abord. Elles sont financées à grands frais par les entreprises et permettent à bien des dirigeants d'entreprise de bénéficier d'une retraite approchant souvent de très près leur salaire d'activité. Ce sont autant de sommes qui sont détournées de l'augmentation des cotisations retraites patronales et qui nuisent à l'équilibre des régimes de retraite des salariés du secteur privé.

Les fonds de pension « à la française », ensuite. Ils n'ont guère de succès et ce n'est pas la récente crise financière qui suscitera de nouvelles vocations à jouer sa retraite en bourse. Il n'empêche, les fonds de pension financés par les entreprises au bénéfice des cadres ou des salariés les mieux payés des grandes entreprises, sont autant de sommes détournées du financement des retraites par répartition.

Ensuite les transferts entre régimes de retraite : la « compensation ». Ils se font au détriment des régimes de salariés et au profit des régimes de non-salariés (agriculteurs, professions indépendantes, commerçants, professions libérales...). En quoi est-ce acceptable alors que ces professions paient des cotisations nettement inférieures à celle des salariés (cotisations salariés + cotisations employeurs) et ont toujours refusé un alignement de leurs cotisations sur celles des salariés ?

Enfin, d'autres catégories sociales, les militaires en particulier, qui ont des conditions de départ en retraite autrement intéressantes. Pourquoi ne font-ils pas l'objet d'une attention aussi soutenue que les salariés des entreprises publiques ?

Pourquoi, au nom de l'« équité », Fillon ne précise-t-il pas que si 160 000 agents de la SNCF peuvent aujourd'hui prendre leur retraite à 55 ans c'est parce que leurs cotisations retraites sont beaucoup plus élevées que dans le secteur privé ? En 2004, ces cotisations s'élevaient à 26 % de son salaire pour un salarié du privé (régime général et complémentaire) mais à 36 % pour un salarié de la SNCF. Une partie de ces 36 % est certes payée par la SNCF mais c'est aux dépens d'un salaire direct moins élevé. D'une certaine façon, les salariés de la SNCF se paient eux-mêmes leur départ à la retraite à 55 ans. Cet « avantage » n'est pas à la charge des autres régimes.

Pourquoi Fillon n'explique-t-il pas, toujours au nom de cette « équité » qui lui est si chère, que le départ en retraite à 55 ans n'est pas du tout synonyme, loin de là, de retraite à taux plein. En effet, l'âge d'embauche a continuellement reculé : de 18 ans il y a 40 ans à 24/25 ans en moyenne aujourd'hui. Très peu de salariés des entreprises publiques bénéficieront donc, dans ces conditions d'un nombre d'annuités suffisantes pour bénéficier d'une retraite à taux plein à l'âge de 55 ans.

Pourquoi Fillon omet-il de préciser que l'Union Européenne oblige l'Etat à compenser le déficit démographique lié aux réductions d'effectifs ? Ce n'est pourtant que justice. Sans cette compensation comment serait financée, aujourd'hui, la retraite des mineurs ? Comment serait financée la retraite des cheminots qui étaient plus de 450 000 en 1945 mais qui ne sont plus que 165 000 aujourd'hui ? L'Etat est responsable des baisses d'effectifs mais il veut faire payer au régime général la compensation qui en est la conséquence.

A propos de financement et d'équité, est-ce que l'Etat va continuer à financer « le régime de retraite » des présidents de la république ?

Après tout, il n'y a qu'un actif pour deux retraités !

Fillon, Sarkozy annoncent vouloir déshabiller Paul le cheminot pour habiller Paulette la commerçante mais ce qu'ils proposent va faire que les deux soient nus.

Ils refusent de hausser les cotisations patronales et annoncent l'allongement des cotisations des salariés au-delà du possible (40, 41, 42 ans...) alors que les salariés français travaillent de facto, en moyenne, 37 ans, (et même 33 ans dans la fonction publique)

Cela revient seulement à baisser leurs retraites, à "replonger les vieux dans la misère" comme au 19^e siècle : un certain Pierre chantait même « sa taille est plus mince que la retraite des vieux »

Ils protègent les fonds de pension, les assurances individuelles volontaires, la retraite à la carte individualisée au détriment de la solidarité et de la répartition.



Alors, pourquoi cette hargne contre les retraites des régimes spéciaux ?

L'enjeu est double pour le gouvernement et le MEDEF.

Il s'agit d'abord d'essayer de briser les reins des secteurs qui ont été les fers de lances des mouvements sociaux depuis 1995. Juppé avait fait alors l'erreur de croire qu'il pouvait prendre le risque de s'attaquer à la fois aux salariés de la fonction publique et à ceux des régimes spéciaux. Il avait été battu en rase campagne. Instruit par l'expérience, Fillon n'a pas fait la même erreur : en 2003 il s'est contenté de s'attaquer à la retraite des salariés de la fonction publique en jurant, la main sur le cœur, que les régimes spéciaux n'étaient pas concernés.

Il s'agit, ensuite, d'aller au-delà de l'allongement d'un trimestre par an de la durée de cotisation pour tous les salariés, du public comme du privé. Le MEDEF veut aller le plus rapidement possible vers une retraite à taux plein pour 45 années de cotisation. L'article 5 de la loi Fillon lui permet très clairement de lui donner satisfaction et d'imposer plus de 41 annuités de cotisations dès 2008. Mais, une telle mesure ne peut être envisagée tant que n'aura pas sauté l'ultime verrou symbolique des 37,5 années de cotisation dans les régimes spéciaux.

L'égalité des droits : oui, mais comment ?

Que 18 000 agents de conduite de la Sncf (10 % des agents de la SNCF) puissent prendre leur retraite à 50 ans ne paraît pas scandaleux au regard de la nature de leur métier et de la sécurité des usagers. Ce qui est scandaleux, par contre, c'est que la pénibilité du travail et la sécurité (des usagers de la route par exemple) ne soient pas prise en compte dans le secteur privé des transports. Il existe bien d'autres secteurs où la pénibilité du travail exigerait que les salariés puissent partir en retraite à taux plein largement avant 60 ans. Voilà ce que devrait être la véritable égalité.

Ce que veut imposer Fillon, au contraire, c'est le nivellement par le bas de toutes les retraites. Pourquoi ? Parce que le patronat ne veut plus payer et que Sarkozy et Fillon sont là pour appliquer son programme. C'est pourquoi il est nécessaire de revenir sur la question du financement des retraites. C'est là que se situe la clé du problème. La réforme Fillon ne crée pas de nouvelles ressources pour les retraites. Par cette loi, l'équilibre financier sera le produit de l'allongement de la durée de cotisation et de la baisse du montant des retraites, tout particulièrement dans le secteur privé. Ce qui signifie que dans 30 ans, vieillesse et pauvreté redeviendront synonymes pour la majorité des salariés en retraite, comme il y a 40 ans !

C'est donc par le haut qu'il faut réaliser l'égalité des droits à la retraite entre tous les salariés. Cela n'a rien d'impossible : le Conseil d'Orientation des Retraites et le rapport Charpin avait calculé qu'il était possible de maintenir le niveau des retraites à condition d'augmenter les cotisations retraites de 15 points en 40 ans. Cela représente une augmentation de 0,38 point par an. A part le Medef, qui peut prétendre qu'une augmentation annuelle de 0,25 point pour les cotisations patronales et de 0,13 points pour les cotisations salariales serait insupportable ? Cela n'empêcherait ni les profits, ni les investissements, ni les salaires directs d'augmenter. Cela permettrait de financer des retraites égales à 75 % du salaire et (en augmentant plus rapidement le taux des cotisations patronales) de commencer à répartir autrement les richesses.

Adopter aujourd'hui une position attentiste fera le lit des nouvelles attaques contre les retraites par répartition, et pour les fonds de pension à suivre.

Soyons donc assez intelligents pour ne pas céder à l'air du temps.

Quelle position prendre ?

- Ai-je à perdre dans cette affaire ?
 Oui Non
- Suis-je prêt(e) à défendre mes droits ?
 Oui Non
- Le jeu en vaut-il la chandelle ?
 Oui Non

Comme j'ai bien répondu

Les décisions dramatiques pour le Fret, les atteintes au droit de grève, les attaques contre notre régime de retraite, la casse de l'emploi et du Service Public, une politique salariale désastreuse, ont amené les Fédérations de Cheminots CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD-RAIL et CFE-CGC à appeler à une

JOURNEE D'ACTION LE 18 OCTOBRE.

AU VU DES ENJEUX ACTUELS,
L'UFCM-CGT APPELLE LES AGENTS DE MAÎTRISES ET LES CADRES
A S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS CETTE ACTION DE GREVE